

« A SPACE FOR PHOTOGRAPHY »

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.500 Euros

Siège social : ARLES (13200)

21 Rue des Arènes

R.C.S. TARASCON 982.954.539

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 14 décembre 2025

Séance ouverte à 18 heures et levée à 18 heures 30.

Monsieur Joseph LA MELA, agissant en qualité de Président et d'Associé Unique de la société "A SPACE FOR PHOTOGRAPHY", Société par actions simplifiée au capital de 1.500 euros, divisé en 150 actions de 10 euros chacune,

A établi, de la manière suivante, le procès-verbal de ses décisions découlant de l'ordre du jour ci-après énoncé :

1 - ORDRE DU JOUR :

- Examen de la situation de la Société et décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce.
- En cas de dissolution, nomination d'un ou de plusieurs Liquidateurs, détermination de leurs obligations et pouvoirs, fixation du siège de la liquidation, du lieu où la correspondance doit être adressée et où les actes et documents doivent être notifiés.
- Pouvoirs pour dépôt et publication.

Et a adopté le texte des décisions ci-après :

2- DECISIONS :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique après avoir constaté que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social par suite des pertes sociales apparaissant au bilan clos le 31 décembre 2024, et régulièrement approuvé par décisions en date du 14 août 2025, décide, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce de

11/7

ne pas dissoudre la Société et par voie de conséquence qu'il n'y a pas lieu à nommer un liquidateur.

L'Associé Unique prenant acte des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 225-248 du Code de commerce, constate en conséquence que le délai de régularisation de la situation créée expirera le 31 décembre 2026.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra.

3- CLOTURE :

L'Associé Unique constatant que l'ordre du jour est épuisé, a établi le présent procès-verbal et l'a signé.

Monsieur Joseph LA MELA

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end, and a series of intersecting diagonal and vertical strokes above it.